

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 5 AOÛT 2013 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le Maire Gérard Marinovich, Mesdames les Conseillères, Danielle Simard et Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Yvon Laramée.

**Est également présente :** Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gérard Marinovich, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2013-08-213**

**Il est proposé par Danielle Simard  
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit avec les points suivants :

- 3.2 Appui au Cabaret d’Eastman**
- 7.4 Don de Monsieur Pierre-Karl Péladeau**
- 7.5 Comité intermunicipal de loisir**

**1. Adoption de l’ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**

2.1 Séance ordinaire du 2 juillet 2013;

**3. Pétitions**

- 3.1 Dépôt d’une pétition concernant la zone Cb-5 et le règlement de nuisance;
- 3.2 Appui au Cabaret d’Eastman;

**4. Correspondances**

- 4.1 Projet de règlement numéro 13-13 de la MRC de Memphrémagog modifiant le schéma d’aménagement révisé et ses amendements;
- 4.2 Approbation, par le MAMROT, du règlement d’emprunt 2013-04 (usine de traitement d’eau potable);
- 4.3 Appui de la MRC de Memphrémagog pour le renouvellement du programme d’entretien des sentiers de motoneige auprès du gouvernement du Québec;
- 4.4 Octroi de 500 \$ du député Pierre Reid pour le 125<sup>e</sup> anniversaire d’Eastman;
- 4.5 Demande de commandite de deux participantes au Championnats canadiens de volleyball de plage à Vancouver;
- 4.6 Résolution – gestion des cours d’eau lac d’Argent;
- 4.7 Autorisation de modification de structure du barrage du Lac Orford du centre d’expertise hydrique du Québec;

- 4.8 Confirmation du sous-ministre de la demande d'autorisation de prolongation du scrutin référendaire portant sur le règlement 2013-10;

#### **5. Administration générale**

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 26 juillet 2013 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;
- 5.3 Transport ferroviaire et voie ferrée du Montréal, Maine & Atlantic Canada co.;
- 5.4 Mandat à Monty Coulombe pour régulariser les titres de propriété du lot 2 456 670;
- 5.5 Soutien financier à la Ville de Lac Mégantic;

#### **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2013;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2013;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2013;
- 6.4 Résolution décrétant un emprunt temporaire, jusqu'à concurrence d'un montant de 3 742 497.00 \$ pour l'usine de traitement d'eau potable;

#### **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Adoption du Plan directeur du Parc Missisquoi Nord et autorisation de travaux;
- 7.2 Remerciement à M. Maurice Friard;
- 7.3 Autorisation de dépenses pour la Fête du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité d'Eastman;
- 7.4 Don de Monsieur Pierre-Karl Péladeau;
- 7.5 Comité intermunicipal de loisir;

#### **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie visant la période du 25 mai au 23 juillet 2013;
- 8.2 Confirmation des montants forfaitaires concernant la formation des pompiers;

#### **9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 8 juillet 2013;
- 9.2 Mandat à Asphalte des Cantons, division Sintra inc. pour travaux de rapiéçage sur différentes rues de la Municipalité;
- 9.3 Travaux sur la piste cyclable *La Montagnarde*;
- 9.4 Acquisition du lot 4 499 704;
- 9.5 Résolution confirmant la fin des travaux, chemins des Diligences et Bellevue, en regard de la subvention de 13 750 \$ accordée pour l'amélioration du réseau routier;
- 9.6 Signature de l'entente relative à des travaux municipaux;

#### **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de juin 2013;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de juin 2013;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet 2013;
- 10.4 Autorisation pour appel d'offres pour la collecte des ordures, du recyclage et des matières organiques;
- 10.5 Ratification de l'ouverture des soumissions pour la mise aux normes des infrastructures de production et distribution d'eau potable ;
- 10.6 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 26 juillet 2013;

10.7 Mandat pour contrôle qualitatif des matériaux – Mise aux normes des infrastructures d'eau potable;

**11. Aménagement et urbanisme**

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 11 juin 2013;

11.2 Nomination d'un membre du Comité Consultatif d'Urbanisme;

**12. Demandes de dérogation mineure**

12.1 Demande de M. Martin Lapalme pour rénover les fondations d'un chalet en bande riveraine et agrandir le bâtiment par le 2<sup>e</sup> étage au 169-8 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 420;

12.2 Demande de M. André Drapeau pour implanter un cabanon en cour avant au 16 chemin des Chênes, lot 2238149;

**13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

13.1 Demande de M. Mathieu Lecompte pour construire une résidence unifamiliale sur la rue de Villebois, lot 5 202 434;

13.2 Demande de M. Guillaume Dupin pour construire une résidence unifamiliale sur la rue de la Sapinière, lot 4 499 772;

13.3 Demande de M. Mathieu Lecompte pour modifier le plan pré-approuvé dans le cadre du PIIA;

**14. Rapport sur l'émission des permis**

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2012;

**15. Avis de motion**

**16. Règlements**

16.1 Adoption du règlement 2013-11 modifiant les aires d'affectations AF et VILL du Plan d'urbanisme 2012-07;

16.2 Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement d'amendement 2013-12 au règlement de zonage 2012-08;

16.3 Adoption du règlement 2013-13 modifiant le règlement de lotissement 2012-09;

**17. Affaires nouvelles**

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

**2.1 Séance ordinaire du 2 juillet 2013;**

**RÉSOLUTION 2013-08-214**

**Il est proposé par Michel Fréchette  
appuyé par Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**3. PÉTITIONS**

**3.1 Dépôt d'une pétition concernant la zone Cb-5 et le règlement de nuisance;**

Le Conseil prend acte.

**3.2 Appui au Cabaret Eastman;**

Le Conseil prend acte.

**4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Projet de règlement numéro 13-13 de la MRC de Memphrémagog modifiant le schéma d'aménagement révisé et ses amendements;**

Le Conseil prend acte.

**4.2 Approbation, par le MAMROT, du règlement d'emprunt 2013-04 (usine de traitement d'eau potable);**

Le Conseil prend acte.

**4.3 Appui de la MRC de Memphrémagog pour le renouvellement du programme d'entretien des sentiers de motoneige auprès du gouvernement du Québec;**

Le Conseil prend acte.

**4.4 Octroi de 500 \$ du député Pierre Reid pour le 125<sup>e</sup> anniversaire d'Eastman;**

Le Conseil prend acte.

**4.5 Demande de commandite de deux participantes au Championnats canadiens de volleyball de plage à Vancouver;**

Le Conseil prend acte.

**4.6 Résolution – gestion des cours d'eau lac d'Argent;**

Le Conseil prend acte.

**4.7 Autorisation de modification de structure du barrage du Lac Orford du centre d'expertise hydrique du Québec;**

Le conseil prend acte.

**4.8 Confirmation du sous-ministre de la demande d'autorisation de prolongation du scrutin référendaire portant sur le règlement 2013-10;**

Le conseil prend acte.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;**

M. Le maire indique qu'il n'y a pas eu de rencontre en juillet.

**5.2 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 26 juillet 2013 et autorisant la**

**directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;**

**RÉSOLUTION 2013-08-215**

**ATTENDU QUE** l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**ATTENDU QUE** l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

**ATTENDU QUE** l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**ATTENDU QUE** l'article 199 du Code municipal stipule que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin  
appuyé par Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU QUE** la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert de HB archiviste senc et datée du 26 juillet 2013 soit et est approuvée tel que préparée;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder à la destruction de ces documents.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.3 Transport ferroviaire et voie ferrée du Montréal, Maine & Atlantic Canada Co.;**

**RÉSOLUTION 2013-08-216**

**ATTENDU** la triste tragédie survenue le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic;

**ATTENDU QUE** pareil accident soulève à nouveau l'inquiétude des citoyens et de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**au cours des derniers mois, des échanges de communication avec la compagnie MMAC ont démontré des signes de détérioration majeure au pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a démontré que l'entretien de ce pont relève de la MMAC;

**ATTENDU QUE** le voie ferrée traverse le village d'Eastman sur une distance de 5.9 km dont un passage aérien au-dessus du noyau villageois et du Lac d'Argent d'une distance de 1,275 km et un passage en bordure du Lac Orford, prise d'eau potable de la Municipalité;

**ATTENDU QU'UN** accident ferroviaire aurait des conséquences désastreuses tant sur le plan humain que sur l'environnement de la municipalité;

**ATTENDU QUE** dans les circonstances, il est de mise de valider la qualité de l'ensemble des infrastructures du MMAC sur le territoire de la Municipalité;

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin  
appuyé par Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil demande au gouvernement fédéral une inspection immédiate et systématique des équipements et infrastructures ferroviaires sur le territoire de la Municipalité, notamment les locomotives, les wagons, les rails, et structures de la voie aérienne et du viaduc au point militaire 94,5;

**QUE** la municipalité d'Eastman demande aux autorités publiques responsables dont le Ministère des Transports du Québec et le Ministère des Transports du Canada, de procéder à une révision complète de la réglementation en matière de transport ferroviaire afin que le transport des matières dangereuses soit réalisé en toute sécurité et de prévenir que de telles catastrophes ne surviennent de nouveau.

**QUE** le Conseil demande la révocation du permis de transport de matières dangereuses sur le réseau de la MMAC tant et aussi longtemps que la sécurité des citoyens n'aura pas été démontrée;

**QUE** le Conseil demande aux associations municipales d'unir leur voix pour représenter les intérêts de l'ensemble des municipalités traversées par une voie ferrée, dont la Municipalité d'Eastman fait partie;

**QUE** cette résolution soit acheminée à la FQM, l'UMQ, la FCM, aux représentants gouvernementaux, dont le MAMROT, le MTQ, Transport Canada et aux députés.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.4 Mandat à Monty Coulombe pour régulariser les titres de propriété du lot 2 456 670;**

**RÉSOLUTION 2013-08-217**

**ATTENDU** la résolution 2012-02-41;

**ATTENDU QUE** pour mettre en œuvre la résolution 2012-02-41, il est nécessaire de régulariser le titre du lot 2 456 670;

**ATTENDU QUE** les acheteurs désirant acquérir une partie du lot 2 456 670 ont confirmé leur engagement à payer les frais pour régulariser les titres;

**Il est proposé par Michel Fréchette  
appuyé par Nathalie Lemaire**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil mandate Monty Coulombe pour la régularisation des titres du lot 2 456 670 pour un montant de 2 500 \$ plus les frais, les déboursés et les taxes applicables;

**QUE** le Conseil autorise la mise en œuvre de la résolution 2012-02-41 dès que les titres seront régularisés.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.5 Soutien financier à la Ville de Lac Mégantic;**

**RÉSOLUTION 2013-08-218**

**ATTENDU** le terrible accident ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac Mégantic;

**ATTENDU QUE** pareil accident aurait pu se produire sur le territoire de la Municipalité d'Eastman, puisque celle-ci est traversée par la voie ferrée sous la responsabilité de la MMAC;

**ATTENDU QUE** l'accident à Lac Mégantic a attristé et choqué la population québécoise et particulièrement, les citoyens de la Municipalité d'Eastman;

**ATTENDU QUE** les dommages sociaux, physiques, économiques et environnementaux provoqués par cet accident sont d'une grande importance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman désire manifester son appui et son soutien moral à la communauté méganticoise,

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin  
appuyé par Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil adresse ses plus sincères condoléances à la communauté du Lac Mégantic et à toutes les familles éprouvées par la tragédie du 6 juillet 2013;

**QUE** le Conseil autorise un don de 3000.00 \$ auprès de la Croix-Rouge, dédié aux activités de soutien des familles éprouvées et de la reconstruction de la municipalité, selon le plan convenu avec les autorités de la Ville de Lac Mégantic.

**QUE** le Conseil autorise cette dépense à même le surplus libre au 31 décembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2013;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-219**

**Il est proposé par Danielle Simard  
appuyé par Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2013 au montant de **254 375.48 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 29*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2013;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-220**

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin  
appuyé par Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 juillet 2013 et ce, pour un montant de **25 897.26\$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 30*).

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2013;**

**RÉSOLUTION 2013-08-221**

**Il est proposé par Nathalie Lemaire  
appuyé par Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 juillet 2013, et ce, pour un montant de **53 662.90 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 31*).

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.4 Résolution décrétant un emprunt temporaire jusqu'à concurrence d'un montant de 3 742 497 \$ pour l'usine de traitement de l'eau potable;**

**RÉSOLUTION 2013-08-222**

**Il est proposé par Michel Fréchette  
appuyé par Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil décrète un emprunt temporaire sous forme de crédit variable, jusqu'à concurrence d'un montant de 3 742 497 \$ pour payer les dépenses occasionnées par les travaux relatifs à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable dont le financement permanent est garanti par le règlement d'emprunt 2013-04 dûment approuvé par toutes les instances concernées;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, avec l'institution financière prêteuse, soit la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, tous les documents requis pour donner suite à la demande.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

**7.1 Adoption du Plan directeur du Parc Missisquoi Nord et autorisation de travaux;**

**RÉSOLUTION 2013-08-223**

**Il est proposé par Michel Fréchette  
appuyé par Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil adopte le Plan directeur du Parc Missisquoi-Nord, déposé par la firme Exp., daté de juillet 2013;

**QUE** le Conseil autorise le responsable des travaux publics et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à coordonner les travaux reliés à la subvention obtenue dans le cadre du Fonds de soutien aux Territoires en difficulté, à savoir :

- Le déplacement de la rue;
- L'aménagement d'un stationnement;
- L'aménagement de l'aire de repos;
- La sécurisation du bâtiment existant pour l'accès aux toilettes et point d'eau;
- La planification et l'installation de l'affichage d'accueil et de cartographie;



Le tout tel que démontré au plan d'aménagement du Plan directeur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Remerciement à M. Maurice Friard;**

**RÉSOLUTION 2013-08-224**

**ATTENDU QUE** le Comité intermunicipal des loisirs a été porté principalement par le bénévolat de plusieurs personnes, mais notamment par la généreuse contribution de M. Maurice Friard;

**ATTENDU QUE** M. Friard a annoncé son retrait du comité à la suite de plus de 30 ans de participation;

**Il est proposé par Danielle Simard  
appuyé par Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil adresse ses plus sincères remerciements à M. Maurice Friard pour toutes ces années de dévouement à l'organisation et au suivi budgétaire des activités de loisirs prévues à la programmation du Comité intermunicipal des loisirs;

**QUE** le Conseil remercie également M. Friard pour avoir permis à de nombreuses personnes l'utilisation des locaux de l'école grâce à la conclusion de la première entente entre l'école du Val-de-Grâce et la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3 Autorisation de dépenses pour la fête du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité d'Eastman;**

**RÉSOLUTION 2013-08-225**

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin  
appuyé par Danielle Simard**

**QUE** le Conseil autorise les dépenses suivantes pour la fête du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité d'Eastman :

- Achat d'une toile auprès de Carolle Beaudry pour un montant de 120 \$ plus taxes;
- Achat de produits du terroir et de service de vulgarisation des races du patrimoine auprès d'André Auclair, pour un montant de 300 \$ plus taxes;
- Location de chapiteaux auprès de *Location de tentes Stukely* pour un montant maximal de 1 810 \$ plus les taxes applicables;
- Service de promenade à chevaux auprès de *Ferme Sarrabelle enr* pour un montant de 600 \$ plus les taxes applicables;
- Location et transport d'animaux canadiens et panneaux d'interprétation des races du patrimoine auprès de *Ferme du Windigo* pour un montant de 1 200 \$ plus taxes;
- Taureau mécanique, Ferme en Folie, jeux de Kermesses et animation auprès de *Agence Lion* pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le Conseil préautorise un montant approximatif de 3 000 \$ pour couvrir les frais à venir, notamment, conception et impression de la fiche et dépliants, papeterie, publipostage et autres frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.4 Don de Monsieur Pierre-Karl Péladeau;**

##### **RÉSOLUTION 2013-08-226**

**ATTENDU QUE** lors de l'encan pour le bénéfice des Correspondances d'Eastman, M. Péladeau a acquis une toile;

**ATTENDU QUE** M. Péladeau a fait spontanément don à la municipalité de cette toile produite par Marc Séguin ;

**Il est proposé par Nathalie Lemaire  
appuyé par Danielle Simard**

**QUE** le Conseil adresse ses sincères remerciements à M. Péladeau pour ce généreux don à la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.5 Comité intermunicipal de loisir;**

##### **RÉSOLUTION 2013-08-227**

**ATTENDU QUE** plusieurs membres bénévoles se sont retirés du comité;

**ATTENDU QUE** la relève est difficile à trouver;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman dispose de ressources pour maintenir ce comité et assumer plusieurs responsabilités;

**ATTENDU QUE** les maires de l'ouest ont discuté de ce sujet lors de leur rencontre du mois de juillet 2013;

**Il est proposé par Nathalie Lemaire  
appuyé par Danielle Simard**

**QUE** le Conseil officialise la prise en charge de ce comité par la Municipalité d'Eastman selon les orientations suivantes :

- Le maintien du comité formé de représentants nommés par chacun des conseils;
- La tenue de 4 rencontres du comité par année afin de donner son consentement à la programmation et pour l'adoption du bilan de fin de session;
- Le maintien de l'entente entre l'école du Val-de-Grâce et les municipalités participantes.

**QUE** le rôle de la municipalité soit à la définition de la programmation, la proposition de nouveautés, la recherche, l'embauche et l'établissement des conditions des professeurs, la coordination des inscriptions, la rédaction du bilan annuel, la gestion comptable et les assurances;

**QUE** le Conseil accepte de placer dans un fonds distinct les sommes générées par les activités pour le bénéfice de la programmation et de l'école sauf tous les frais réels à la coordination et gestion des activités par la Municipalité d'Eastman;

**QUE** la coordination et la gestion des activités par la Municipalité d'Eastman ne commencent qu'après la réception des résolutions des municipalités participantes démontrant leur accord à cette nouvelle façon de faire et, désignant leur représentant.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie visant la période du 25 mai au 23 juillet 2013;**

Le Conseil prend acte.

### **8.2 Confirmation des montants forfaitaires concernant la formation des pompiers;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-228**

**ATTENDU QU'**à l'étude du budget 2011, il a été convenu d'attribuer un montant forfaitaire plutôt qu'un salaire aux pompiers qui assistent et réussissent la formation,

**Il est proposé par Yvon Laramée  
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil confirme les montants forfaitaires attribués aux pompiers qui assistent et réussissent leur formation, à savoir :

Formation	Montant forfaitaire
Pompier 1	500.00\$/an, pour 2 ans
Officier	325.00\$
Opérateur	110.00\$
TPI	500.00\$/an, pour 3 ans

**QUE** le dernier paiement soit conditionnel à la présentation d'une preuve de réussite de la formation.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 8 juillet 2013;**

M. Michel Fréchette, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 8 juillet 2013.

### **9.2 Mandat à Asphalte des Cantons, division Sintra inc. pour travaux de rapiéçage sur différentes rues de la Municipalité;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-229**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rapiéçage sur différentes rues de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission dans les délais requis à savoir :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
Asphalte des Cantons inc	19 000,00 \$	950,00 \$	1 895,25 \$	<b>21 845,25 \$</b>
PLL, pavage-excavation	26 650,00 \$	1 332,50 \$	2 658,34 \$	<b>30 640,84 \$</b>
Construction et pavage Dufour	26 896,00 \$	1 344,80 \$	2 682,88 \$	<b>30 923,68 \$</b>

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin  
appuyé par Michel Fréchette**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** l'entrepreneur **Asphalte des Cantons, division Sintra inc** a présenté la plus basse soumission;

**QUE** le Conseil adjuge le contrat pour les travaux de rapiéçage à Asphalte des Cantons, division Sintra inc au prix de 19 000 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le Conseil décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débuter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.3 Travaux sur la piste cyclable *La Montagnarde*;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-230**

**ATTENDU QUE** la Municipalité bénéficie, cette année, de la subvention accordée à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du programme d'entretien de la Route-Verte;

**ATTENDU QUE** trois propositions d'amélioration de la piste et des services connexes ont été analysées par le comité des travaux publics;

**Il est proposé par Michel Fréchette  
appuyé par Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil entérine la recommandation du comité, à savoir :

- Faire les travaux d'amélioration et d'entretien général de la piste sur sa pleine longueur;
- Faire les travaux d'amélioration de services connexes au stationnement de la piste sur George-Bonnallie (aire de repos, affichage etc.)

**QUE** le Conseil autorise le responsable des travaux publics à investir la somme approximative de 49 500 \$ prévue au budget 02-701-50-521-00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.4 Acquisition du lot 4 499 704;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-231**

**ATTENDU QUE** le lot 4 499 704 consoliderait le frontage sur rue de deux propriétés;

**ATTENDU QUE** le propriétaire offre ce lot à la Municipalité pour un (1\$) dollar;

**Il est proposé par Michel Fréchette  
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

**QUE** la Municipalité accepte d'acquérir le lot 4 499 704 pour le montant de un (1\$) dollar;

**QUE** le propriétaire actuel du lot 4 499 704 s'engage à payer les frais de cadastre et de publication afin de fusionner les lots 4 499 704 et 4 380 821;

**QUE** le propriétaire actuel du lot 4 499 704 s'engage à payer les frais d'argentage et de notaire instrumentant;

**QUE** le choix du notaire est à la discrétion de la Municipalité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**9.5 Résolution confirmant la fin des travaux, chemins des Diligences et Bellevue, en regard de la subvention de 13 730 \$ accordée pour l'amélioration du réseau routier;**

**RÉSOLUTION 2013-08-232**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu une subvention de 13 730 \$ pour des travaux sur les chemins des Diligences et Bellevue;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses prévues;

**Il est proposé par Michel Fréchette  
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins des Diligences et Bellevue pour un montant subventionné de 13 730 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**9.6 Signature de l'entente relative à des travaux municipaux;**

**RÉSOLUTION 2013-08-233**

**Il est proposé par Danielle Simard  
appuyé par Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à des travaux municipaux et annexes avec les promoteurs du Domaine de Villebois (Villa-Joie), 9232-5307 Québec inc.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mai 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mai 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet 2013;**

Le Conseil prend acte.

### **10.4 Autorisation pour appel d'offres pour la collecte des ordures, du recyclage et des matières organiques;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-234**

**Il est proposé par Nathalie Lemaire  
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres pour la collecte des ordures, du recyclage et des matières organiques avec les orientations suivantes :

- Favoriser un appel d'offres qui permettra à la Municipalité de prendre les options
  - a) collecte des ordures : le lundi, le mardi ou le mercredi
  - b) collectes du recyclage : le lundi, le mardi ou le mercredi
  - c) l'ajout de la collecte de 3<sup>ième</sup> voie (compost) : simultanément avec une ou l'autre des 2 premières collectes ou de façon séparée (1 x /mois (janvier à avril et novembre à décembre) et 1 x /2 semaines mai à octobre)
- Inclure 2 collectes (printemps-automne) de gros rebuts par année
- Inclure 2 collectes de résidus verts pour tout le territoire (printemps et automne)
- Inclure une collecte des sapins de Noël
- Inclure les ICI de petites tailles (détenant uniquement des bacs) aux services de collecte municipale sous la forme d'un service volontaire

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à poursuivre les discussions avec la ville de Magog afin de rendre disponible l'accès à l'éco-centre pour les citoyens d'Eastman pour l'année 2014;

**QUE** l'implantation de la collecte de la 3<sup>ième</sup> voie soit en vigueur dès janvier 2014 partout sur le territoire sans exception;

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offre pour l'achat regroupé des bacs de 240 litres pour l'ensemble des citoyens d'Eastman;

**QUE** les bacs pour la collecte de la 3<sup>ième</sup> voie soient et seront à la charge du propriétaire et que celui-ci en soit responsable quant aux bris et au remplacement;

**QUE** le Conseil autorise la ré-édition du Guide de gestion des matières résiduelles pour y faire une section spéciale sur la collecte de la 3<sup>ième</sup> voie;

**QUE** le Conseil autorise la dépense reliée à la ré-édition du guide et la distribution à tous les résidents de la municipalité à même le surplus 2012;

**QUE** le Conseil mandate l'inspectrice en environnement et la directrice générale et secrétaire-trésorière à rédiger un règlement sur la gestion des matières résiduelles en référence aux obligations de performances de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5 Ratification de l'ouverture des soumissions pour la mise aux normes des infrastructures de production et distribution d'eau potable ;**

**RÉSOLUTION 2013-08-235**

**ATTENDU** l'appel d'offres publié sur SÉ@O pour la mise aux normes des infrastructures de production et distribution d'eau potable;

**ATTENDU QUE** 7 soumissionnaires ont déposé une soumission soit :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>COÛTS</b>	<b>Tps</b>	<b>TvQ</b>	<b>TOTAL</b>
Construction Longer inc	3 086 739,91 \$	154 337,00 \$	307 902,31 \$	3 548 979,21 \$
Germain Lapalme	3 215 465,25 \$	160 773,26 \$	320 742,66 \$	3 696 981,17 \$
Coffrage Alliance	3 399 999,99 \$	170 000,00 \$	339 150,00 \$	3 909 149,98 \$
Comco	3 465 970,86 \$	173 298,54 \$	345 730,59 \$	3 985 000,00 \$
Construction Bugère	3 515 372,91 \$	175 768,65 \$	350 658,45 \$	4 041 800,00 \$
TGC inc	3 543 380,50 \$	177 169,03 \$	353 452,20 \$	4 074 001,73 \$
Construction Giron inc	3 738 677,00 \$	186 933,85 \$	372 933,03 \$	4 298 543,88 \$

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions, le 18 juillet 2013, en présence de la firme de consultants;

**ATTENDU** le résultat de l'analyse des soumissions par le consultant *SM<sup>i</sup>* et sa recommandation formulée dans sa lettre du 23 juillet 2013;

**Il est proposé par Yvon Laramée  
appuyé par Patrick McDonald**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil adjuge le contrat à *Construction Longer inc* pour la mise aux normes des infrastructures de production et distribution d'eau potable pour le montant de 3 086 739,91 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à :

- l'obtention, par la Municipalité, de toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation du projet des différents ministères;
- à l'obtention, par la Municipalité, de l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMROT et des personnes habiles à voter;

**QUE** le Conseil approuve et décrète que tous les documents utilisés par la Municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres font foi du contrat de même que la soumission produite par l'entrepreneur.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **10.6 Rapport verbal du comité consultatif en environnement de la rencontre du 26 juillet 2013**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 26 juillet 2013.

#### **10.7 Mandat pour contrôle qualitatif des matériaux – Mise aux normes des infrastructures d'eau potable;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-236**

**ATTENDU QU'**il est de mise, dans un projet d'infrastructures, de s'assurer de la qualité des matériaux pendant la construction;

**ATTENDU** la proposition de SM<sup>i</sup>, datée du 26 juin 2013, en regard du contrôle qualitatif des matériaux pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable;

**ATTENDU QUE** la proposition a été analysée par le responsable des travaux publics et que celui-ci indique que plusieurs éléments pourront être contrôlés en régie interne;

**Il est proposé par Patrick McDonald  
appuyé par Danielle Simard**

**QUE** le Conseil mandate les Consultants SM<sup>i</sup> pour le contrôle des matériaux, et ce, selon la description de la proposition d'honoraires datée du 26 juin 2013, pour un montant ne dépassant pas 18 000 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** le Conseil mandate le responsable des travaux publics à déterminer, selon l'état d'avancement, les items qui seront contrôlés en régie interne.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 11 juin 2013;**

Le Conseil prend acte.

#### **11.2 Nomination d'un membre du Comité Consultatif d'Urbanisme;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-237**



**ATTENDU QUE** le mandat d'un membre du Comité Consultatif d'urbanisme est échu depuis le 31 juillet 2013;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement municipal no. 2002-02, article 5, le Conseil doit procéder annuellement, par voie de résolution, à la nomination des Commissaires au Comité Consultatif d'Urbanisme dont le mandat est à échéance;

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin  
appuyé par Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le Conseil nomme, et il est nommé, M. Philippe Denis Richard à titre de Commissaire du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période d'un an (31 juillet 2014).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**12.1 Demande de M. Martin Lapalme pour rénover les fondations d'un chalet en bande riveraine et agrandir le bâtiment par le 2<sup>e</sup> étage au 169-8 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 420;**

### **RÉSOLUTION 2013-08-238**

**ATTENDU QUE** M. Martin Lapalme a formulé la demande pour rénover les fondations d'un chalet en bande riveraine et agrandir le bâtiment par le 2<sup>e</sup> étage au 169-8 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 420;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 8 juillet 2013;

**ATTENDU** le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation défavorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par Nathalie Lemaire  
appuyé par Patrick McDonald**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil refuse la dérogation mineure formulée par M. Martin Lapalme pour rénover les fondations d'un chalet en bande riveraine et agrandir le bâtiment par le 2<sup>e</sup> étage au 169-8 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 420.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**12.2 Demande de M. André Drapeau pour implanter un cabanon en cour avant au 16 chemin des Chênes, lot 2 238 149;**

### **RÉSOLUTION 2013-08-239**

**ATTENDU QUE** M. André Drapeau a formulé la demande pour implanter un cabanon en cour avant au 16 chemin des Chênes, lot 2 238 149;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 8 juillet 2013;

**ATTENDU** le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation défavorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par Danielle Simard  
appuyé par Yvon Laramée**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil refuse la dérogation mineure formulée par M. André Drapeau pour implanter un cabanon en cours avant au 16 chemin des Chênes, lot 2 238 149.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

**13.1 Demande de M. Mathieu Lecompte pour construire une résidence unifamiliale sur la rue de Villebois, lot 5 202 434;**

**13.2 Demande de M. Guillaume Dupin pour construire une résidence unifamiliale sur la rue de la Sapinière, lot 4 499 772;**

#### **RÉSOLUTION 2013-8-240**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 8 juillet 2013 (rés. 2013-38);

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin  
appuyé par Danielle Simard**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**13.3 Demande de M. Mathieu Lecompte pour modifier le plan pré-approuvé dans le cadre du PIIA;**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-241**

**ATTENDU QUE** les membres du CCU considèrent que la décision a déjà été prise lors de l'approbation du premier plan déposé;

**ATTENDU QUE** les membres du CCU refusent cette demande de modification concernant le revêtement extérieur;

**ATTENDU QUE** les membres du CCU recommandent au Conseil d'examiner la possibilité, pour certains bâtiments, d'intégrer les murales peintes ou autres parements;

**Il est proposé par Patrick McDonald  
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil refuse la demande de modification au règlement PIIA.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2012;**

Le Conseil prend acte.

**15. AVIS DE MOTION**

**16. RÈGLEMENTS**

**16.1 Adoption du règlement 2013-11 modifiant les aires d'affectations AF et VILL du Plan d'urbanisme 2012-07;**

**RÉSOLUTION 2013-08-242**

**Il est proposé par Patrick McDonald  
appuyé par Danielle Simard**

QUE le règlement 2013-11 modifiant les aires d'affectations AF et VILL du Plan d'urbanisme 2012-07 soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.2 Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement d'amendement 2013-12 au règlement de zonage 2012-08;**

**RÉSOLUTION 2013-08-243**

**Il est proposé par Danielle Simard  
appuyé par Yvon Laramée**

QUE le 2<sup>ième</sup> projet du règlement d'amendement 2013-12 modifiant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté avec modifications.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.3 Adoption du règlement 2013-13 modifiant le règlement de lotissement 2012-09;**

**RÉSOLUTION 2013-08-244**

**Il est proposé par Michel Fréchette  
appuyé par Patrick McDonald**

QUE le règlement 2013-13 modifiant le règlement de zonage 2012-09 soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

Mme Nathalie Lemaire mentionne que Les Correspondances d'Eastman se dérouleront du 8 au 11 août 2013.

## **18. PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Bernard Desmarais* dépose un document aux membres du conseil. Il fait un long témoignage de la situation qu'il vit en regard du bruit causé par les activités du Piano rouge et fait 4 demandes à la municipalité.

*M. Jean-Jacques Dinand* souhaite que le règlement sur les nuisances soit appliqué.

*Mme Fernande Leclerc* fait état du bruit qu'elle subit provenant de Transport Ma-th et désire une intervention de la Municipalité auprès du propriétaire.

*M. Denis Jetten* exprime ses doléances et son mécontentement en regard de la gestion du barrage du Lac d'Argent.

*Mme Lucille Castonguay* informe d'une situation dangereuse sur la piste cyclable.

*M. Yves Racicot* indique que sur le règlement des nuisances est bien fait et devrait avoir plus de mordant quant aux amendes. M. Racicot félicite le Conseil pour sa position en regard du Montreal Maine & Atlantic Canada. Il invite la municipalité à diffuser cette résolution sur le site internet.

*M. Émile Bouchard* informe les membres du conseil des participants Eastmanois au transport de la flamme des Jeux du Canada.

*M. Pierre Boutin* mentionne que les affiches sandwich sur la rue Principale sont souvent placées à des endroits qui font entrave à la circulation et la sécurité des usagers. Il demande qui a la responsabilité de l'entretien de la voie ferrée.

*M. Jean-Jacques Dinand* demande des précisions sur la vente de terrain municipal à l'intersection de la route 112 et le chemin George-Bonnallie.

*Mme Fernande Leclerc* demande s'il y a eu d'autres plaintes concernant Transport Ma-th.

*Mme Francine Riendeau* compatit avec des citoyens qui subissent des nuisances, mais est très heureuse que le Cabaret existe à Eastman.

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2013-08-245**

**Il est proposé par Patrick McDonald  
appuyé par Nathalie Lemaire**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 21h20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le

tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces dits résolutions ou extraits.

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Gérard Marinovich,**  
**Maire**

---

**Caroline Rioux,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**